#### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 21 avril 2017 à 20 heures sous la présidence de Monsieur GIRAUD Alain, maire de la commune de SAINT JULIEN MOLHESABATE.

Avant de débuter l'ordre du jour, les conseillers municipaux approuvent le compterendu du dernier conseil municipal et nomment TRESCARTE Laura secrétaire de la présente séance.

## Permanences élections présidentielles

Suite à la démission de CHEVALERIAS Evelyne, des modifications ont été apportées aux permanences électorales.

M. Giraud remplacera Mme CHEVALERIAS.

### Budget 2017de la commune

Monsieur le maire explique que si le conseil ne se met pas d'accord sur le budget 2017 de la commune ce sera la chambre régionale des comptes qui s'occupera de la gestion de la commune.

Monsieur GIRAUD explique que le budget proposé est à l'équilibre et que de plus la commune a un excédent de 222 473.97€ concernant les investissements.

Le conseil a donc repris ligne par ligne le budget investissement de la commune. Le montant global des investissements à réaliser est maintenu mais les lignes ont été modifiées. A été enlevé au budget 2017 :

- La voirie pont clavarine accès Grange Haute
- L'éclairage public

Les WC publics seront intégrés dans le projet de rénovation de la mairie dans le bâtiment "ancienne cure". La salle polyvalente du rez-de-chaussée de la mairie actuelle sera rénovée, notamment sur son confort thermique et phonique et l'aménagement d'un coin cuisine."

La ligne « épareuse » se voit modifiée en matériel pour l'entretien de la commune.

## Subventions

Le département a une nouvelle subvention nommée « 43.11 » pour l'aménagement de bourg. Logique de financement au cas par cas pouvant aller jusqu'à 100 000 €. Cette dernière est cumulable avec le fonds de concours et le 199.

De plus, la communauté de communes, verse, pour les communes de moins de 2000 habitants, 55€ par habitant soit un total de 10395 € pour Saint Julien.

Il existe aussi une subvention intitulée « contrat ambition région » qui permet d'être subventionné à hauteur de 40 % maximum pour un projet de 3000 € minimum. Saint Julien peut en bénéficier puisque la commune se situe en milieu rural et de moyenne montagne.

Ainsi, en prenant l'exemple de la création d'une auberge sur Saint Julien, nous pourrions être subventionné jusqu'à 72%. 80% étant le maximum autorisé.

## Repas des ainés

Le repas des ainés aura lieu le 20 mai 2017. L'auberge qui accueillera nos anciens reste encore à définir.

# Mise au point générale

- Colis pour les personnes âgées n'allant pas au repas. La majorité des membres du conseil sont pour la remise en place de ces colis. Monsieur le maire est d'accord à condition qu'il y ait des volontaires pour s'en occuper. Raison pour laquelle ils ont été arrêtés. Elodie LEGAT, Yvonne GARNIER et Raymond GOUIT se proposent donc pour la préparation et la distribution des colis aux personnes étant dans l'impossibilité de participer au repas du 20 mai.
- La situation de l'auberge à Saint Julien fait débat. Le conseil n'ayant pas trouvé de point d'accord, une commission s'organisera afin de réfléchir à l'endroit le plus adapté pour accueillir une auberge. Cette commission a jusqu'au 15 juillet pour préparer le dossier.
- Prochaines rencontres du conseil municipal :
  - o 12 mai : réunion préparatoire au conseil municipal
  - o 2 juin : conseil municipal
  - o 16 juin : réunion préparatoire au conseil municipal
  - o 30 juin : conseil municipal

#### Questions diverses

Le public présent lors du conseil municipal a-t-il le droit de poser des questions au maire et aux conseillers municipaux ? Oui, une fois le conseil clôturé.

Concernant la pizzéria qu'en est-il du paiement du loyer, de l'eau et de l'électricité? Affaire en cours. Le paiement des charges se fera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 45.